

# RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames BUCINA – DENOMBRET – DELCROIX – DELOT M. – DEROUELLE – ETIENNE – GUILLOT – SCHWENTER – SEUVRE – TISON.

Messieurs BAILLET – BIOT – BLANCHET – BLAUVAC – BOUCHERON – CHEVALIER – CORNIOT – DELAGNEAU J.-L. – DELAGNEAU D. – FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT S. – GAILLOT M. – GUINET-BAUDIN – HARIOT – HENRY – LAVANTUREUX (représentant de M. MATIVET) – LEPRUN – MAILLARD – MORLE – MORINIÈRE – PORCHER – QUERET – QUOIRIN – RAMON – ROUSSELLE – RUSH – TIRARD.

ÉTAIT ABSENT ET REPRÉSENTÉ :

Monsieur DELAVAUT

ÉTAIT EXCUSÉ :

Madame DE BRUIN

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame BOUROTTE et Messieurs CARRA, CLERIN, DELAGNEAU G., JUSSOT, LEGRAND

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME - EPIC « Office de Tourisme Serein et Armance » - Budget 2022**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** le projet de budget de l'EPIC Office de Tourisme SEREIN ET ARMANCE pour l'année 2022 :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		FONCTIONNEMENT - RECETTES	
011 - Charges à caractère générale	48 424,00 €	70 – Produits des services et ventes	29 600,00 €
012 – Charges de personnel	120 800,00 €	74 – Dotation participations	110 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courantes	200,00 €	75 – Autres produits de gestion courante	15 142,61 €
67 – Charges exceptionnelles	2 500,00 €	002 – Report N-1	33 757,39 €
68 – Amortissement / provisions	16 576,00 €		
<b>Total</b>	<b>188 500,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>188 500,00 €</b>

INVESTISSEMENT - DEPENSES		INVESTISSEMENT - RECETTES	
2183 – matériel de bureau informatique	3 000,00 €	001 – Excédent d'Investissement	26 351,22 €
2184 - Mobilier	2 000,00 €	15 - Provisions	16 000,00 €
		28 - Amortissement	576,00 €
<b>Total</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>42 927,22 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.

**SERVICE A LA POPULATION - CULTURE - Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique - Modification de statut**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du SYNDICAT MIXTE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**RESSOURCES INTERNES - BUDGET - Débat d'Orientation Budgétaire**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 consultable sur le site internet de la Communauté de communes (<https://cc-sereinarmanche.fr/>).